



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N 4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E150054

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2023

ÉDITÉ LE

05/08/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/1994

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 397 569 633 00019

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6743900404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6743900404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : MANLHIOT ALAIN

4 CHE DU BEAL  
63570 ST MARTIN DES PLAINS

Téléphone : 04 73 71 08 85

Portable : 06 63 07 02 08

Fax :

Site Internet :

E-mail : alain.manlhiot63@gmail.com

Responsabilité légale :

MANLHIOT ALAIN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 24/09/2019           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND  
9 ALLEE EVARISTE GALOIS  
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.